



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 32676

### Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement de l'allemand en Lorraine. Il apparaît que l'enseignement de cette langue vivante est en forte régression dans cette région. En effet, certains collèges n'ont pas ouvert de groupe allemand en tant que première langue vivante en classe de sixième et son enseignement en tant que langue vivante 2 est fortement concurrencé par d'autres langues. Or, dans les régions frontalières avec l'Allemagne, la connaissance et la pratique de cette langue sont un atout considérable car, comme le précisait le rapport du Conseil économique et social de Lorraine dans un rapport concernant « La situation économique et sociale de la Lorraine à la mi-1997 », le lien entre le développement économique et la connaissance de la langue du pays frontalier et partenaire n'est plus à démontrer. Par ailleurs, nombre de nos concitoyens sont amenés à travailler dans ce pays voisin. Paradoxalement, des seuils d'ouverture pour les groupes de langue semblent avoir été instaurés dernièrement par le rectorat d'académie. Ces mesures empêchent les jeunes désireux d'étudier l'allemand de suivre les enseignements de cette discipline dans certains collèges. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce qui justifie l'instauration de ces seuils et souhaite savoir s'il entend prendre des mesures permettant à tout élève désirant apprendre cette langue de pouvoir le faire.

### Texte de la réponse

L'introduction d'une plus grande diversification linguistique est une option forte du plan de développement de l'enseignement des langues vivantes que le ministre de l'éducation nationale met en oeuvre. L'un des objectifs de ce plan est que, dans les cinq ans, tous les élèves de sixième apprennent deux langues vivantes, l'une commencée à l'école et l'autre débutée au collège. La mise en place d'un apprentissage précoce des langues dans l'enseignement primaire devrait donner une place plus importante qu'aujourd'hui à la langue allemande dans la mesure où cet apprentissage reposera sur le principe de la diversification des langues proposées et sur la continuité de leur enseignement entre l'école et le collège. L'introduction d'une deuxième langue vivante dès la classe de sixième amènera les élèves à la maîtrise de deux langues vivantes à un niveau comparable à la fin de leur scolarité secondaire. Ce seront donc deux langues vivantes qui constitueront le bagage linguistique minimal de tous les élèves, et un certain nombre d'entre eux iront jusqu'à la maîtrise de trois langues. Ces orientations permettront d'améliorer la situation des langues qui ont connu une diminution sensible de leurs effectifs au cours de ces dernières années, comme c'est le cas pour la langue allemande. Au niveau académique, il est demandé aux recteurs de s'appuyer sur les spécificités linguistiques locales pour l'élaboration de la carte des langues et de veiller à ce qu'une information complète et objective soit fournie, en temps utile, aux familles et aux élèves sur l'intérêt que présente l'apprentissage des différentes langues proposées. La baisse d'intérêt pour l'allemand s'est traduite, sur le plan national, par des effectifs qui, dans le second degré, sont passés en dix ans de 11,7 % à 9,4 %, pour ce qui est de son étude en tant que LV 1, et de 31,3 % à 19,2 %, pour ce qui est de la LV 2. La politique actuellement impulsée devrait permettre de renforcer la position de la langue allemande dans le système éducatif français et de favoriser les échanges culturels et économiques de notre pays avec le partenaire privilégié dans la construction européenne qu'est l'Allemagne. Par ailleurs, le

renforcement de l'allemand continue à être soutenu par les efforts déployés dans le cadre de la coopération franco-allemande. Une rencontre franco-allemande sur l'enseignement de la langue du partenaire s'est tenue à Mayence, le 14 mai 2001, en présence du ministre français de l'éducation nationale et du plénipotentiaire allemand pour les relations culturelles avec la France. Elle a permis aux responsables éducatifs des deux pays, réunis à cette occasion, de mener une réflexion sur les points suivants : la mobilité des élèves, des étudiants et des enseignants ; la valorisation des innovations pédagogiques ; les liens entre les secteurs de la formation et de l'économie. En liaison avec ces axes de réflexion, des propositions ont été élaborées visant à rechercher des accords entre instituts de formation afin de favoriser la formation conjointe des maîtres, de développer les séjours de plusieurs semaines d'élèves de l'enseignement secondaires dans des établissements partenaires et de renforcer les séjours d'enseignants, y compris d'enseignants de disciplines non linguistiques, dans le pays partenaire. Des échanges de matériel pédagogique et la mise en réseau d'établissements partenaires grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication sont également envisagés. Ces mesures de relance de la coopération franco-allemande contribueront à améliorer l'image de la langue du partenaire et à promouvoir la diffusion des langues respectives, favorisant ainsi le plurilinguisme et la diversité culturelle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Demange](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32676

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 1999, page 4230

**Réponse publiée le :** 1er octobre 2001, page 5603